

CQP Agent de maintenance de matériels de manutention/levage

RNCP36201 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	251r, 252r, 255r
Formacode(s)	31624, 31736
Code(s) ROME	I1304, I1603
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3109 — Métallurgie
Date d'enregistrement	25/02/2022
Date d'échéance	25/02/2024

Certificateur(s)

UNION DES INDUSTRIES ET DES METIERS DE LA METALLURGIE (UIMM) · SIRET : 78471719100018

Commission paritaire nationale de l'emploi de la métallurgie

<https://www.observatoire-metallurgie.fr/>

Partenaires habilités

113 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 113 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
3D INGENIERIE SYSTEMES	79799848100015	Former et organiser l'évaluation
3D INGENIERIE SYSTEMES	79799848100031	Former et organiser l'évaluation
AFPI BOURGOGNE 21 71	77821328000044	Former et organiser l'évaluation
AFPI CENTRE VAL DE LOIRE	77518765100069	Former et organiser l'évaluation
AFPI CENTRE VAL DE LOIRE	77518765100077	Former et organiser l'évaluation
AFPI CENTRE VAL DE LOIRE	77518765100085	Former et organiser l'évaluation
AFPI CENTRE VAL DE LOIRE	77518765100093	Former et organiser l'évaluation
AFPI CENTRE VAL DE LOIRE	77518765100101	Former et organiser l'évaluation
AFPI INSERTION POITOU CHARENTE	79008626800014	Former et organiser l'évaluation
AFPI LIMOUSIN	77807367600034	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 113 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp36201-cqp-agent-de-maintenance-de-materiels-de-manutention-levage/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'agent de maintenance de matériel de manutention / levage intervient au sein d'une équipe spécialisée, dans cadre

d'actions de maintenance sur des équipements de levage (ponts, potences, portiques, grues) ou de manutention (chariots, nacelles).

Les équipements de manutention ou de levages sont soumis à réglementation (contrôles périodiques et interventions correctives, contrôles réglementaires réalisés par des organismes agréés), de ce fait les actions de maintenance sont généralement l'objet de contrat de prestation ou d'intervention entre une entreprise spécialisée et une entreprise possédant des équipements de manutention ou levage ou dans le cadre de contrat de location et de maintenance (spécifiquement pour le matériel de manutention).

Dans ces contextes, les interventions réalisées impliquent une vigilance importante pour l'agent qui les réalise, et sont souvent soumises à des règles strictes de sécurité (travail en hauteur, contexte d'intervention sur site client) et dans ce cadre l'agent de maintenance intervient sur des opérations de maintenance périodiques programmées ou sur des opérations d'échange standard de pièces d'usure ou de composants endommagés dans le cadre d'interventions correctives pour lesquelles il peut être amené à effectuer un pré-diagnostic.

Lors de l'intervention, l'agent de maintenance procède à des essais de fonctionnement en présence d'une personne de l'entreprise cliente pour vérifier la présence d'un défaut de fonctionnement ou à l'issue de l'intervention pour vérifier le bon fonctionnement de l'équipement. Dans ce cadre, l'agent de maintenance doit posséder ses habilitations et autorisation ou permis nécessaires à son activité. Ces essais sont accompagnés par exemple de contrôles fonctionnels de fins de courses, d'équipements de sécurité (limiteur de charge) présents sur l'équipement avant la remise en service. A l'issue des interventions, l'agent de maintenance peut être amené à réaliser des essais fonctionnels et éventuellement prévoir des essais de remise en service.

Il doit vérifier que les conditions de sécurité requises pour son intervention (moyens d'accès au matériel, balisage de la zone d'intervention, consignations...) sont bien présentes et qu'il est équipé pour intervenir en toute sécurité (harnais de sécurité par exemple). Il vérifie que les pièces de rechanges correspondent bien à l'équipement, certaines pièces pouvant être accompagnées d'un rapport d'épreuve ou certificat de conformité et que les outillages et moyens spécifiques (par exemple : nacelle, système de changement de câble, outillage...) sont disponibles pour l'intervention. En présence de défaut constaté sur un équipement d'accès ou de sécurité l'agent le signale au responsable et intervient lorsque les conditions de sécurité sont réunies.

ACTIVITÉS VISÉES

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- La vérification, essais et tests de sécurité : cette activité a pour finalité de passer en revue le fonctionnement de l'équipement en vue de détecter un dysfonctionnement ou lors d'une remise en service pour s'assurer que la panne a bien disparue. Des essais sont réalisés sur l'équipement pour procéder à des tests de sécurité tels que les fin-de-courses, limiteur de charge... Lors de cette étape les paramètres de l'équipement sont relevés (consignes d'accélération et décélération, consignes de déplacement, consignes de réglages de limiteur de charge...) Les éléments relevés sont consignés sur un support (carnet de suivi d'entretien) permettant d'assurer une traçabilité des interventions réalisées.
- L'intervention, réglages et relevés techniques : cette activité consiste à assurer des opérations de maintenance programmée et correctives pour remédier aux dysfonctionnements et maintenir une fonction de service de l'équipement. Les relevés techniques effectués permettent de surveiller le niveau de performance de l'équipement afin de détecter des dérives et de programmer des interventions lorsqu'un seuil d'alerte est atteint.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Procéder à des essais de fonctionnement sur matériel de manutention / levage

Vérifier le paramétrage et tests de sécurité sur matériel de manutention / levage

Renseigner et transmettre des informations liées à des essais et tests

Identifier l'origine d'un dysfonctionnement

Remplacer un composant ou sous-ensemble standard (pièces d'usure et sous-ensemble accessible)

Procéder à des réglages simples

Effectuer des opérations de maintenance programmées (surveillance, relevés)

Blocs de compétences

RNCP36201BC01 — La vérification, les essais, mesures et tests de sécurités sur matériels de manutention / levage

LISTE DE COMPÉTENCES

Procéder à des essais de fonctionnement sur matériel de manutention / levage
Vérifier le paramétrage et tests de sécurités sur matériel de manutention / levage
Renseigner et transmettre des informations liées à des essais et tests

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :

- A. Évaluation en situation professionnelle réelle
- B. Et/ou présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel
- C. Et avis de l'entreprise

RNCP36201BC02 — L'intervention, réglages et relevés techniques sur matériel de manutention / levage

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier l'origine d'un dysfonctionnement
Remplacer un composant ou sous ensemble standard (pièces d'usures et sous-ensemble accessible)
Procéder à des réglages simples
Effectuer des opérations de maintenance programmées (surveillance, relevés)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :

- A. Évaluation en situation professionnelle réelle
- B. Et/ou présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel
- C. Et avis de l'entreprise

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'agent de maintenance intervient au sein d'une équipe encadrée ou en binôme généralement sur site client. Son intervention requière de se conformer à des règles de sécurités convenue entre son entreprise et l'entreprise client ayant fait l'objet d'une analyse de risques et pour lequel il dispose de moyens et conditions de sécurité définies. Selon les accès et conditions d'interventions, il peut être amené à travailler en hauteur. Pour y accéder il peut emprunter des moyens d'accès fixes avec restriction d'accès (par exemple : crinoline, escaliers) ou en absence de moyens d'accès et selon les conditions ou contextes, il peut avoir recours à l'utilisation d'un moyens mobiles (par exemple : nacelle élévatrice, escabeau roulant mobile...) pour lesquels il a une autorisation ou habilitation (et dans certains cas un permis de conduite). Dans tous les cas, il doit disposer d'un harnais de sécurité pouvant être accroché à des enclaves ou lignes de vies pour pouvoir accéder à des zones non équipées d'accès sécurisé. Il peut être amené également à intervenir dans un contexte de chantier, dans ce cadre, il doit se conformer à des règles de sécurités liées à de la co-activité nécessitant des autorisations d'accès ou de travail. Dans tous les cas, il intervient sous l'autorité d'un responsable direct (chef de chantier, chef d'équipe, chef d'atelier). Selon les interventions réalisées il doit se munir de ses habilitations et autorisations en lien avec la nature des interventions (habilitations électriques par exemple) et respecter les procédures d'interventions définies.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Cet emploi s'exerce dans différents secteurs industriels relevant de notre branche professionnelle : aéronautique & spatial, automobile et cycles, électrique, électronique & numérique, ferroviaire, mécanique, métallurgie & sidérurgie intégrant une partie du nucléaire, naval & énergies marines renouvelables.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier n'est pas, à proprement parlé, réglementé. Toutefois, ces professionnels doivent, dans certains cas, détenir d'autres certifications ou habilitations avant de pouvoir exercer une partie des activités du métier. C'est le cas concernant le travail en hauteur et la manipulation de certains équipements nécessitant un permis et autorisation de conduite obtenus conformément à la réglementation Article R. 4323-55 du code du travail, ou des manipulations électriques.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 117 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique · tension 5/5 (Très élevée) G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle · tension 5/5 (Très élevée) H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	40 707
Jugés difficiles à recruter	70 %
Emplois saisonniers	6 %
Familles professionnelles (FAP)	G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client

Voies d'accès

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury paritaire de délibération est constitué :

- D'une délégation patronale composée au maximum de cinq membres qualifiés relevant de la branche de la métallurgie.
- D'une délégation syndicale, pour celle-ci chaque organisation syndicale représentative de salariés au niveau national dans la branche désigne un ou plusieurs représentants qualifiés.

En revanche, seul un représentant par organisation syndicale siège dans le jury avec droit de vote.

Les organisations syndicales peuvent envoyer, pour chaque jury, alternativement l'un ou l'autre de leurs représentants désignés. Le tuteur du candidat, un représentant des organismes de formation habilités ainsi que les membres de la commission d'évaluation, peuvent être également invités au jury paritaire de délibération pour consultation mais ne peuvent pas prendre part à la décision de ce jury.

Le jury paritaire de délibération est présidé par un représentant désigné par l'UIMM territoriale centre de certification qui a en charge l'organisation des actions d'évaluation.

Base légale

Date de décision	25/02/2022
Durée de l'enregistrement	2 ans

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	19	0	100 %	—
2018	16	0	100 %	89 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP41332

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36201/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	4
Parcours menés à terme	4
Taux d'achèvement	100 %
Période	07/2022 – 10/2022

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	5
Montant total engagé	23 400 €
Coût moyen par dossier	4 680 €
Durée moyenne	280 h
Période	06/2022
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.